Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260320-DEL202631-DE

Délibération
Conseil Municipal *du 20 mars 2026*

Référence : 202631

Objet : **Création des postes d'adjoints au Maire**

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Commune de Quéven

Nombre de conseillers :
En exercice : 28

Présents : 26
Procurations : 3

Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le seize mars deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à dix-huit , sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.

Présents : BOUTRUCHE Marc, KLEIN Fabrice, GILLMANN Julie, FOLLO Anthony, PIERRE Myriam, LE TALLEC Marc, DANIEL Aziliz, BAUDET Damien, CHAPRON Sophie, CHAMPION Thierry, MEVELEC Laurence, GILLARD Pascale, BENON Ludovic, CARGOET Sophie, KERHOAS Gérard, GARCIA Nolwenn, JACQUET Jean-Baptiste, PIQUÉE Cécile CARARON Grégory, GUILLOU Emilie, SURGET Damien, ASENSIO Marie-Laure, EZANO Mathys, NAOUR Nicole, LE CAM Corinne, LE MARRE Danielle
Pouvoirs : OLIVIER Céline à BOUTRUCHE Marc, LE RAVALEC Stéphane à BAUDET Damien, LE DELLIOU Stéphane à LE MARRE Daniel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-2,
Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints,
Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour, approuve la création de 8 postes d'adjoints au Maire.

A Quéven, le 20 mars 2026

Mathys Ezano, Secrétaire de séance	Marc Boutruche, Maire de Quéven
Notifiée le :	